



## L'Écho de Barkmere – juillet 2025

Voici un résumé de la dernière réunion du conseil municipal tenue samedi le 12 juillet 2025 :

### MYRIOPHYLLE 2026

Nos amis Anne Létourneau et Sylvain Miller nous ont avisé qu'ils auraient moins de temps en 2026 pour retirer les plants de myriophylle. Le Conseil a donc attribué un contrat à la firme FYTO Inc. pour la campagne de 2026. Cependant, il en reviendra à nos bénévoles de s'assurer d'identifier les plants en croissance, afin qu'ils puissent être retirés. Il sera donc important de continuer le programme de surveillance des rives PACE.

### CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES ABRIS À BATEAUX

Chose promise, chose due. Le Conseil avait promis de revenir sur certains points soulevés durant la révision du plan d'urbanisme de la Ville l'an dernier, dont la question des abris à bateaux. Le Conseil avait indiqué que puisque la Ville devrait de toute façon revoir tous ses règlements d'urbanisme dans le cadre du processus d'adoption du nouveau schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides, ce serait le bon moment de le faire.

Malheureusement, le ministère des Affaires municipales a rejeté le projet de nouveau schéma et a introduit d'autres paramètres (les orientations générales en aménagement du territoire), et le nouveau schéma ne pourra prendre effet que d'ici quelques années. Une période que le Conseil juge trop longue pour adresser nos questions locales.

Lors de la dernière séance du Conseil, un quatrième projet d'abri à bateaux flottant et sans murs a été permis, à la suite de la recommandation du Comité consultatif en urbanisme (CCU). Mais les membres du CCU ont exprimé de grandes inquiétudes sur l'impact visuel de ces structures, entre autres, par leur prolifération éventuelle.

Le Conseil propose donc d'aller de l'avant immédiatement avec une réflexion publique sur la question des abris à bateaux, par une séance de consultation qui se tiendra le 26 juillet prochain. Afin de rendre la discussion ouverte et honnête, le Conseil a souhaité suspendre temporairement l'octroi de permis pour la construction de ces structures durant la période de consultation. Or, la seule façon légale de faire cela est de faire un avis de motion et d'adopter un premier projet de règlement (même si la question n'a pas encore été discutée publiquement). Le Conseil a donc adopté un projet très sommaire, simplement pour la forme, afin de pouvoir tenir la séance de consultation.

C'est une question qui soulèvera peut-être de vives émotions, et le maire Luc Trépanier souhaite que la consultation se fasse dans le respect de toutes et tous, et des différentes opinions que peuvent avoir nos citoyens, afin d'avoir un débat positif et productif.

## ABRI POUR MOTOS ET VÉLOS

La Ville a reçu une seule soumission pour la construction de l'abri, mais d'un montant excessif. Un nouvel appel d'offres a été lancé afin de trouver un entrepreneur à un coût plus raisonnable.

## DERNIER CONSEIL DE LA MRC DES LAURENTIDES

L'organisme Éco-corridors Laurentiens a fait une présentation aux maires de la MRC pour présenter d'autres formes de protection du territoire que les aires protégées reconnues par le ministère de l'Environnement.

Ils ont parlé de la protection privée, par dons et servitudes de conservation. Même une municipalité peut protéger ses propres terrains de cette façon, par servitude ou autre, afin de s'assurer que la protection soit permanente et non sujette à être révoquée à la suite d'élections, par exemple. On pourrait penser à l'île Goulden dans notre cas, qui n'est protégée que par le règlement de zonage.

Il existe également un type de protection nommé « paysage humanisé », soit une espèce de contrat social où la municipalité établit des règlements pour la protection du paysage et les citoyens s'engagent à les respecter. Mais le processus d'acceptation et de respect d'une telle protection est lourd et rigide.

Il est également possible de faire reconnaître officiellement par le gouvernement du Québec certains « autres mesures de conservation environnementales » (AMCE), comme la réglementation municipale, ou d'autres solutions.

## COMMENTAIRES ENVIRONNEMENTAUX

*Un rapport du conseiller Jake Chadwick*

Nous sommes heureux d'annoncer que le programme de surveillance et d'élimination du myriophylle à épis 2025 dans la Baie Silver se déroule bien jusqu'à présent. À ce jour, seules quelques plantes ont été trouvées et éliminées. Bien que ce soit une bonne nouvelle par rapport aux années précédentes, nous devons rester vigilants, car certaines zones de la Baie Silver n'ont pas encore été inspectées en détail. Étant donné qu'Anne Létourneau et Sylvain Miller auront moins de temps à consacrer au lac des Écorces à l'avenir, nous avons négocié un contrat avec Fyto Inc. pour qu'elle nous aide dans les opérations de recherche et d'élimination à partir de l'été prochain. Fyto est une entreprise professionnelle avec un réseau de plongeurs dont la compétence principale réside dans l'identification et la lutte contre les espèces envahissantes. Le contrat est flexible en termes d'efforts, ce qui signifie que si nous avons besoin de plus de temps de leur part, cela peut être arrangé (et vice versa). Anne et Sylvain continueront à être impliqués, mais nous avons besoin d'une stratégie de remplacement et de succession.

Nous encourageons tous les résidents à inspecter leur propriété (et celles de leurs voisins immédiats) afin de détecter toute anomalie et à nous la signaler à l'aide du formulaire Google du PACE, disponible [ici](#). Vous pouvez également envoyer un courriel à [jake.chadwick007@icloud.com](mailto:jake.chadwick007@icloud.com) en indiquant la date de l'inspection, la méthode utilisée (kayak, planche à pagaie, plongée avec tuba, etc.) et la zone inspectée.

Cette activité est très importante non seulement pour confirmer la présence ou non de myriophylle, mais aussi pour se préparer à l'arrivée d'autres espèces envahissantes qui pourraient être introduites dans le lac. En Ontario, par exemple, de nombreux lacs sont très affectés par la prolifération de la Stonewort étoilé (caroncule étoilé), une forme de macroalgue qui recouvre le fond du lac le long des rives, entre 2 et 10 mètres de profondeur. Cette plante est si nuisible qu'elle a remplacé le myriophylle comme espèce envahissante préoccupante. Voici une photo de Stonewort étoilé entourant une culture de myriophylle. C'est horrible ! Heureusement, elle n'a pas encore été signalée dans les Laurentides.



### **RAPPEL - FEUX D'ARTIFICES ET FEUX DE CAMPS**

Nous avons reçu un appel concernant des feux d'artifice sur le lac. Nous tenons à vous rappeler qu'en vertu de l'article 270 relatif aux nuisances, leur utilisation est interdite sur l'ensemble du territoire. Les particules de ces feux d'artifice sont en effet néfastes pour la santé du lac et de la forêt environnante.

Nous tenons également à vous rappeler que des mesures sont à respecter concernant vos feux de camp. En vertu de l'article 9 du règlement de brûlage, les feux de camp ne doivent pas dépasser 1 mètre de hauteur, doivent avoir une superficie de 1 mètre par 1 mètre maximum et doivent être entourés de matière incombustible. Avant d'allumer un feu, nous vous recommandons de consulter le site de la SOPFEU afin d'évaluer le risque de feux de forêt et d'adopter les comportements appropriés. Vous pouvez consulter le site en cliquant sur [ce lien](#).

### **RAPPEL - PROPRIÉTÉ DES SITES DE CONTENEURS**

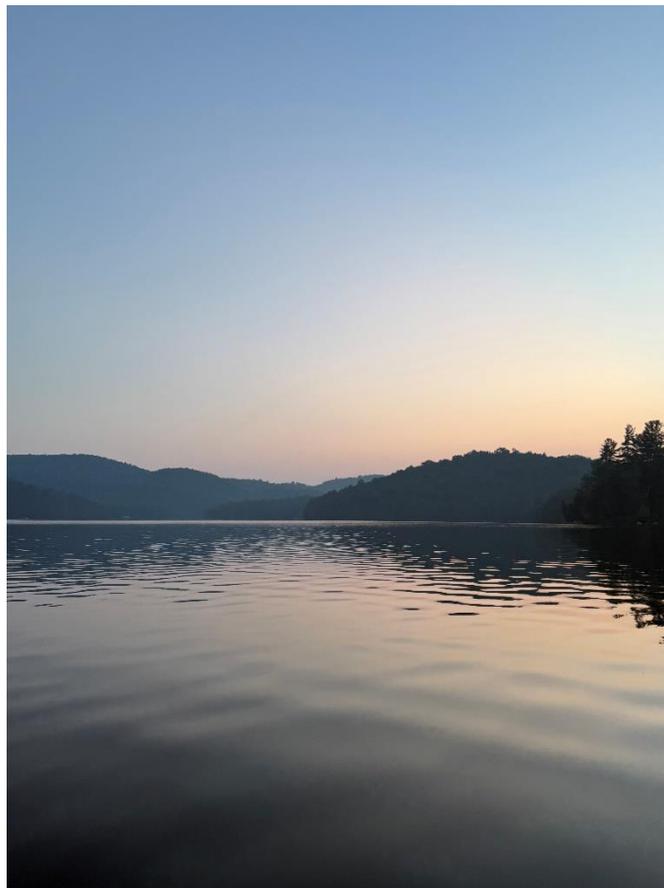
Il est strictement interdit de déposer tout objet, quel qu'il soit, sur le terrain. Tout contrevenant s'expose à une amende importante. Si un objet ne peut pas être placé dans les conteneurs, c'est qu'il doit être apporté à l'écocentre, et non laissé au sol. Veuillez noter que cette règle s'applique également

au site de conteneurs du secteur Duncan. Veuillez communiquer avec nous si vous avez besoin de plus d'information.

## ACHAT DU PARC DES RÉSIDENTS

La Ville informe la population que l'acte de vente du Parc des Résidents a été officiellement signé. Cette acquisition permet de pérenniser l'existence du parc. Le parc demeure accessible à tous, et des projets d'aménagement seront annoncés prochainement.

---



*Photo par : Shanny Larose*

*Pour plus de détails, consultez le procès-verbal de la réunion du Conseil qui sera affiché sur le site Web de la Ville une fois qu'il sera ratifié, généralement quelques jours suivant la prochaine réunion du Conseil.*